

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

Le 24 mars 2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Alain MORNAY, Maire.

Étaient présents : Mr MORNAY Alain, Mme TEIXEIRA Valérie, Mme BAILLEUL Laure, Mme ANDRADE Hélène, Mr AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mr CHOISY Franck, Mme CIRET Delphine, Mme DE SOUSA Cidalia, Mme DIAS Pascale, Mr DUENAS Bastian, Mme HARDY Natacha, Mr HEDE Yoann, Mr PTAK Frédéric, Mme VILLEMONT Isabelle.

Excusés : Mr MORTIER Jacky avec procuration à Mr MORNAY Alain, Mr SIMONI Thierry avec procuration à Mme TEIXEIRA Valérie, Mr FOUGERE Jany avec procuration à Mme BAILLEUL Laure, Mr AGDODJAN Jonas, Mme BRAGA Cynthia, Mr DE GALBERT Alain, Mr DANCHOT Valentin.

Secrétaire de séance : Mme BAILLEUL Laure

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h00
Il fait un point sur les pouvoirs.

1 - : Approbation du compte rendu du conseil du 16 décembre 2021 :

Monsieur le Maire demande à son assemblé si tout le monde a pu prendre connaissance du compte rendu du conseil du 16 décembre 2021.

Il soumet ce dernier au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2 – Subvention pour les voyages scolaires de l'école :

Monsieur le Maire explique qu'en 2020, une subvention avait été accordée à l'école pour un voyage. Du fait du Covid, ce dernier n'avait pas pu être réalisé.

Par conséquent, il propose de réattribuer la subvention qui n'a pas été versée en 2020 pour le voyage et de rajouter une nouvelle subvention pour le voyage de cette année.

Les deux subventions représentent un montant total de 6 500 € pour 2 voyages.

- Voyage Volcanisme pour tous les CM1-CM2 du 15 au 20 mai à la BOURBOULE - 78 enfants et 6 adultes accompagnateurs
Budget global 26 486€ : dont aides Mairie 4500€ + Petits Princes 3000€ + Coop Scolaire 3 000€, participation par enfant 200€.
- - Voyage à la Base de Loisirs du Blanc pour les CP / CE1 du 28 au 29 mars
Budget global 7 975€ : dont aides Mairie 2 000€ + Petits Princes 1 500€ + Coop Scolaire la différence, participation par enfant 46€.

Les membres du conseil acceptent ces propositions à l'unanimité.

3 – Subvention exceptionnelle pour l'association ZSquash :

Monsieur le Maire explique à son conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle pour l'association ZSQUACH de Méreau. Il précise que deux des adhérents de cette dernière, se sont qualifiés pour les championnats de France à Bordeaux et que c'est pour cette raison qu'ils sollicitent une subvention afin de réduire les frais. Il propose une subvention de 500 €.

Après échange, le conseil accepte la proposition de Monsieur le Maire (17 voix « pour », et 1 abstention).

4 – Rétrocession de terrain des espaces communes aux Blés d'Or :

Monsieur le Maire explique à son assemblée que lors du dernier conseil du 16 décembre 2021, il avait été décidé d'accepter la rétrocession des espaces communs sous réserve que des travaux de voirie soit effectués par Clares Immobilier.

Après échange avec la société immobilière, d'importants travaux de voirie ont déjà été effectués et d'autres dépenses ne sont pas envisageables. Clares Immobilier repopose la rétrocession à l'euro symbolique au conseil municipal. Monsieur le Maire propose à son conseil d'accepter cette dernière. Il explique que si la rétrocession ne se fait pas, il faudra créer une association foncière.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident d'accepter cette rétrocession à l'Euro Symbolique.

5 – Projet éolien sur la commune de Lury-sur-Arnon :

Monsieur le Maire explique qu'une enquête publique est actuellement en cours pour un projet éolien sur la commune de Lury-sur-Arnon. Le projet comporte 3 éoliennes au lieu-dit « Les petits usages », d'une hauteur de 109.50 m pour le mât et 180 m pour le bout des pales.

Après échanges et en avoir délibéré, les membres du conseil décident de donner un avis défavorable au projet éolien sur la commune de Lury-sur-Arnon (3 abstentions et 15 voix contre le projet).

6 – Contrat d'entretien des espaces verts :

Monsieur le Maire soumet à son conseil, le tableau des devis relatifs à l'entretien des espaces verts pour 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne leur accord pour l'entretien des espaces verts par l'entreprise ESPACES VERTS LC de Méreau comme suit :

- Centre technique (8.000 m2) 10 passages	1 770.00 € TTC
- Salle des fêtes (8.000 m2) 17 passages	3 743.81 € TTC
- Pépinière d'entreprises (2.754 m2) 10 passages	2 482.56 € TTC
- Terrain de foot + aire de jeux (8.300 m2) 8 passages	1 619.52 € TTC

- City stade (15 750 m2) 10 passages 4 129.20 € TTC
- Cimetière (7 072 m²) 848.64 € TTC
(2 passages par mois de mars à octobre)

Ces dépenses seront inscrites au BP 2022 à l'imputation 611.

7 – Adhésion à la ligne TGV Grand Centre :

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de renouveler l'adhésion à l'association TGV Grand Centre Auvergne et de prendre en charge le paiement de la cotisation annuelle fixée à 100 €. Après échange, le conseil accepte cette proposition.

8 – Dissolution de la régie Cantine :

Monsieur le Maire explique à son conseil municipal que la régie de recette pour le recouvrement des factures de cantine avait été créée le 2 octobre 1984.

Depuis le mois de septembre 2021, la commune est passée à la facturation via le trésor public et l'émission d'un titre de recette.

Par conséquent, la régie de recettes n'a plus lieu d'exister, il convient donc de dissoudre cette dernière.

Après échanges, le conseil accepte la dissolution de la régie cantine à compter de ce jour.

9 – Subvention exceptionnelle pour l'Ukraine :

Monsieur le Maire propose à son conseil de soutenir l'Ukraine en donnant une subvention de 500 € via le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) géré par le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la proposition de Monsieur le Maire.

10 – Traitement des boues de la station d'épuration :

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un devis de Véolia, de la Compagnie des eaux et de l'ozone pour le traitement des boues de la station d'épuration pour un montant de 19 087.69 € TTC (15 906.41 € HT). Il propose à son conseil d'accepter ce devis et de demander une subvention à l'Agence de l'Eau avec le plan de financement suivant :

- Montant total de la dépense : 19 087.69 € TTC
- Autofinancement : 11 452.61 €
- Subvention de l'Agence de l'eau (demandé 40 %) : 7 635.08 €

Après discussion, le conseil accepte le devis et la demande de subvention.

Après avoir fait la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau, ces subventions ont été supprimées au 1^{er} janvier 2022. Monsieur le Maire a donc recontacté Véolia afin de voir les solutions pouvaient être envisagées. Véolia propose un traitement auprès de la station d'épuration de Vierzon pour un montant de 10 412.27 € TTC.

11 – Approbation du compte administratif de la commune :

Monsieur le Maire demande la présentation du compte administratif de la commune.
Après lecture de ce dernier, le 1^{er} adjoint le soumet au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité en l'absence du maire et de son pouvoir.

12 – Approbation du compte de gestion de la commune :

Le 1^{er} adjoint demande l'approbation du compte de gestion de la commune. Il rappelle que le compte de gestion est la copie conforme du compte administratif sauf que ce dernier est issu des comptes détenus par le comptable public. Il soumet ce dernier au vote et il est approuvé à l'unanimité.

13 – Affectation de résultat du budget de la commune :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le résultat de clôture du budget communal 2021 sont :

- En fonctionnement : 1 126 095.83 €
- En investissement : - 431 154.27 €

Par conséquent, les montants suivants seront reportés au budget 2022 :

- 002 (RF) : 483 088.56 €
- 001 (DI) : 431 154.07 €
- Restes à réaliser : 211 853.00 €

Besoin de financement : 643 007.07 €

Affectation de résultat - Titre au 1068

14– Approbation du compte administratif du budget Assainissement :

Monsieur le Maire demande la présentation du compte administratif du budget Assainissement.

Après lecture de ce dernier, le 1^{er} adjoint le soumet au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité en l'absence du maire et de son pouvoir.

15 – Approbation du compte de gestion du budget Assainissement :

Le 1^{er} adjoint demande l'approbation du compte de gestion du budget Assainissement. Il rappelle que le compte de gestion est la copie conforme du compte administratif sauf que ce dernier est issu des comptes détenus par le comptable public. Il soumet ce dernier au vote et il est approuvé à l'unanimité.

16 – Affectation de résultat du budget du budget Assainissement :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le résultat de clôture du budget Assainissement 2021 sont :

- En fonctionnement : 187 511.29 €

- En investissement : - 17 032.08 €

Par conséquent, les montants suivants seront reportés au budget 2022 :

- 002 (RF) : 170 479.21 €

- 001 (DI) : - 17 032.08 €

- Restes à réaliser : 0.00 €

Besoin de financement : 17 032.08 €

Affectation de résultat - Titre au 1068

17 – Questions diverses :

Monsieur le Maire aborde les questions diverses avec les points suivants :

Tour de garde des bureaux de vote : Elaboration du planning des tours de permanence pour les bureaux de vote.

Planification des prochaines réunions :

- Préparation du budget : 4 avril 2022 à 19h00
- Vote des BP : 14 avril à 19h00
- Approbation CA et CG + vote BP du CCAS : 7 avril 2022 à 19h00
- Approbation CA et CG + vote BP de l'AEP : 12 avril 2022 à 10h00

Une adjointe demande aux membres du conseil leur avis sur la mise en place d'un conseil municipal des jeunes. Le conseil se dit favorable à cette proposition. Il convient néanmoins de faire un appel auprès des jeunes ainsi qu'un recensement pour définir une tranche d'âges et le nombre de jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.

Le / La secrétaire de séance



Le Maire

MORNAY Alain

